

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**Présents :** BARRIAT Paul-André (IVBD) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOU Christophe (IVSO) – CARRERE Michel (IVSO) - DE CHASSEY Baudoin (CIVJ) – DE LARQUIER Jean-Bernard (CNPC) – DE LORGERIL Miren (CIVL) – FORGET Christophe (BNIC) – HAUSHALTER Georges (CIVB) – RIOU Christophe (CNIV/IFV) – TESSON Eric (CNAOC) – VANIER Christian (BIVB) – FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

### **1. Procès-Verbal**

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 18 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2. Suivi du Plan de filière**

#### *i. Ordonnances*

Pour rappel, l'Ordonnance SRP/Encadrement des promotions a été publiée au Journal officiel le 13 décembre. Il s'agit d'un dispositif expérimental.

La seconde ordonnance, relative au prix abusivement bas, a fait l'objet d'une réunion dans les locaux de la DGDDI.

Une demande de clarification sur l'application de l'ordonnance relative au prix abusivement bas à la filière vitivinicole sera faite avec les organisations professionnelles.

#### *ii. Mise en œuvre du Plan*

Une réunion de Gouvernance du Plan de filière s'est tenue le mercredi 12 décembre. Le Conseil exécutif est informé qu'il a été décidé de constituer de manière ad hoc un groupe de travail sur le volet Résilience des entreprises, piloté par l'AGPV et l'UMVIN.

Il est rappelé que deux groupes travaillent sur des aspects économiques : le premier est concentré sur l'économie « pure », et le second est relatif à la transition écologique. Une analyse de l'utilisation d'indicateurs, constatés a posteriori, va être conduite.

S'agissant des financements disponibles, le lien entre le Plan de filière et le Plan national d'aide est débattu. Un point d'attention est porté sur la nécessaire distinction entre le travail relevant d'une position stratégique de la filière, et celui qui porte sur la simplification technique, relative à la gestion administrative.

Le Conseil exécutif demande que la réunion du 31 janvier soit axée autour des critères d'évaluation des performances économiques de la filière viticole.

### 3. Préparation du séminaire

En raison de difficultés d'organisation, le séminaire sur la transition écologique et la création de valeur est reporté. La date sera fixée ultérieurement.

Le Conseil exécutif du 31 janvier 2019 est ainsi maintenu, et sera suivi de la réunion de filière avec les organisations nationales.

### 4. Plateforme Marque France : lancement du projet

Le Conseil exécutif est informé du lancement de la plateforme de communication en plusieurs étapes :

- La collecte et l'analyse du matériau disponible afin d'établir un cahier des charges de la plateforme.
- Selon les résultats de la bibliographie, des études complémentaires pourront être menées avant de lancer la création de l'outil de communication.
- Une recommandation opérationnelle devrait être faite lors de l'Assemblée générale de juin 2019.

Il est rappelé que ce travail autour de la Valeur ajoutée France va s'inscrire dans le volet Export du Plan de filière.

### 5. Œnotourisme

Lors de l'Assemblée générale du 29 novembre, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail sur l'œnotourisme, composé de Directeurs, de professionnels et d'élus.

Le Conseil exécutif valide l'association des organisations nationales. Par ailleurs, il n'exclue pas que le sujet de l'œnotourisme soit traité au sein d'un groupe technique du Cniv, lequel pourrait émettre des propositions.

Une proposition de date et ordre du jour sera envoyée aux membres du Cniv prochainement<sup>1</sup>.

### 6. Questions diverses

#### *i. Gestion du potentiel de production*

Le Conseil exécutif demande que la gestion du potentiel fasse l'objet de discussions concertées au sein du Cniv.

#### *ii. Convention CNIV / APCA*

Le Conseil exécutif est informé de la signature d'une convention avec l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture<sup>2</sup>. L'objet est l'association des chambres dans la mise en œuvre du Plan de filière, en accompagnant notamment les entreprises dans le déploiement de la transition écologique.

\*\*\*

<sup>1</sup> L'ordre du jour a été envoyé le 16 janvier et la date du 21 février à 14h a été retenue.

<sup>2</sup> Un modèle de la convention a été distribué en séance.